

**PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EN DATE DU 16 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le seize février à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CASTELGINEST, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS.

**Présents :** Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES, Mme CHRISTOL, Mr DARDENNE, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr DUMAS, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

**Absents :** Mme BOSQ

**Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :** Monsieur Grégoire CARNEIRO Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme AZAM donne procuration à Mme MACHADO, Mr ABEILHOU donne procuration à Mme CHERT-RAMES, Mme CHAMFEUIL donne procuration à Mr DIZIER, Mr DALMONTI donne procuration à Mme VARLIETTE

**Secrétaire de Séance :** Mme MACHADO

**Une liste d'émargement a été signée.**

*Convocation en date du :* 03/02/2026

*Publication en date du :* 30/04/2026

**Ouverture de la séance à 18h00**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
*Séance du 16 Février 2026*

**ORDRE DU JOUR**

- 1- **Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration**
- 2- **Délibération relative à l'approbation du budget primitif**
- 3- **Etude des demandes d'attribution d'aides facultatives en cours**

#### 4- Questions diverses

Madame la Vice-Présidente procède à l'appel nominal des membres du Conseil d'Administration.

Madame la Vice-Présidente propose de nommer Mme MACHADO, administratrice, secrétaire de séance.

*Mme MACHADO est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.*

Madame la Vice-Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 Février 2026 qui a été adressé aux élus le 03 Février 2026.

*Le procès-verbal de la séance du 03 Février 2026 est adopté à l'unanimité.*

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION** **Séance du 16 Février 2026**

#### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DÉBATS**

##### **POUR INFORMATION**

**1 – Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration**

**Rapporteur : Mme LANDES**

<b>Débats</b>
---------------

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, Madame la Vice-Présidente rend compte des décisions prises en application de la délibération n°2020-002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2025/2026.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

<b>Délibération</b> <b>DEL.2026/003</b>
--

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2025/2026.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte	
30/01/2026	JANV2026/005NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 9 février 2026 sur L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	16/02/2026
08/01/2026	JANV2026/006NC	PRISE EN CHARGE CANTINE A COMPTER DU 9 Mars 2026 sur L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026	16/02/2026

Le Conseil d'administration *prend* acte de la présentation des décisions prises par Madame la Vice-Présidente dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'administration.

*Cette délibération ne donne pas lieu à un vote.*

## 2 – Délibération afférente au Budget Primitif 2026

Rapporteur : Mme LANDES

### Débats

Le budget primitif est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

### Délibération DEL.2026/004

Madame la Vice-Présidente indique que pour 2026, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 219 693,45 € et la section d'investissement à la somme de 195 926,74 € comme le montre le tableau ci-dessous :

BP 2026	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>	219 693,45	33 550,00
Subvention du budget communal		186 143,45
Total	<b>219 693,45</b>	<b>219 693,45</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>195 926,74</b>	<b>195 926,74</b>

Elle rappelle que conformément à la nomenclature M57, le budget primitif présente en page 2 les modalités de vote du budget et notamment :

L'autorisation de virement de crédits de paiement chapitre à chapitre conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT dans la limite de :

- 7,5% pour le fonctionnement

- 7,5% pour l'investissement

Des provisions semi-budgétaires.

Le projet de Budget Primitif était joint à la note de synthèse du conseil ainsi que le rapport de présentation.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de Madame la Vice-Présidente du CCAS

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessus et son vote par nature conformément à l'article 5217-10-6 du CGCT


- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

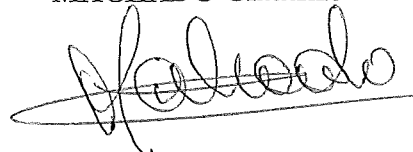
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

## 7 – Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-Présidente lève la séance.

**Fin de la séance à 19h00**

Jacqueline LANDES  
Pour le Président  
Mme Jacqueline LANDES  
Vice-Présidente  


MACHADO Claudine  
  
Secrétaire de séance